



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 50510

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations que soulève l'application d'une « contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés », dans le cadre de l'article 1613 *ter* du code général des impôts. Alors que les entreprises agroalimentaires concernées font état d'une baisse conséquente des volumes de vente, la question est posée de savoir si la taxation appliquée depuis deux ans n'a pas purement et simplement conduit, faute d'une politique volontariste de prévention et d'éducation sanitaire et de lutte globale contre l'obésité, à de simples transferts de consommation ; les usagers se reportant sur les produits, type soda-streams et sirops qui nécessitent une transformation, opérée par le consommateur lui-même. Il demande quelle connaissance a le ministère de l'évolution et de la modification des usages des consommateurs. Il demande également si des études ont d'ores et déjà permis ou non, de vérifier une réduction de l'obésité infantile et adulte et, si tel est le cas, de sa corrélation avec la taxation appliquée.

Texte de la réponse

La réduction de la part des apports en glucides simples ajoutés dans l'apport énergétique total est un enjeu majeur pour la santé publique. C'est aussi l'un des objectifs clefs du programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2001. En France, actuellement, 15 % de la population adulte est obèse. Cette prévalence était de l'ordre de 8,5 %, il y a douze ans. Chez l'enfant, la prévalence de surpoids et d'obésité qui était de 14,4 % en 2000, diminue à 12,4 % en 2006 et 11,9 % en 2013. Ces tendances à la baisse ou à la stabilisation ne doivent cependant pas occulter le fait que les inégalités sociales s'accroissent dans ce domaine. Pour réduire la prévalence d'obésité chez l'enfant, le recul montre la nécessité de développer des actions multiples et cohérentes, qui visent directement non seulement les enfants mais aussi leurs familles et la diversité des facteurs qui influencent au quotidien la consommation alimentaire et l'activité physique. Des stratégies d'information et d'éducation sont mises en oeuvre ainsi que des actions visant à faire évoluer l'environnement alimentaire et physique pour faciliter des choix positifs pour la santé. Les repères nutritionnels du PNNS, notamment celui de « limiter la consommation de produits sucrés » et boire « l'eau à volonté », sont largement diffusés et désormais bien connus des français. La taxe de 7,16 euros par hectolitre mise en oeuvre depuis 2012 sur l'ensemble des boissons avec ajout de sucres ou d'édulcorants fait partie des stratégies mises en place. Dans la deuxième étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 2), 60 % des ménages citent le prix comme un de leurs trois critères d'achats principaux, viennent ensuite les habitudes (45 %) et le goût (38 %). En termes d'évaluation, il n'est pas possible d'estimer l'effet propre d'une mesure isolée par rapport à l'ensemble des stratégies d'intervention mises en oeuvre dans le cadre du PNNS. Une nouvelle évaluation de la consommation alimentaire de la population en France est en cours via l'enquête INCA 3, menée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), et l'étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban) réalisée par l'Institut de veille sanitaire (INVS). Ces études apporteront des nouveaux éléments sur la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés dans la population française, leur évolution, et d'éventuels transferts de consommation. Sur demande de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le Pr

Serge Hercberg, président du PNNS, a rédigé un rapport, « propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique dans le cadre de la stratégie nationale de santé » qui a été remis le 28 janvier 2014. Fondées sur une analyse scientifique approfondie, les propositions visent prioritairement la lutte contre les inégalités sociales de santé. Ces propositions sont étudiées en lien avec les différents acteurs concernés. Les décisions seront mises en oeuvre dans le cadre de la stratégie nationale de santé. Il est d'ores et déjà prévu dans le futur projet de loi relatif à la santé une mesure concernant l'amélioration de l'information nutritionnelle, comme annoncé par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes le 19 juin 2014.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50510

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1680

Réponse publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8603